MARCHES DE TRAVAUX

Meurthe et Moselle Habitat
Direction Administrative et Financière
Service Marchés
33 boulevard de la Mothe
BP 80 610
54010 Nancy cedex
Tél : 0383175555

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions
des articles L2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la Commande Publique

ACCORD CADRE DE TRAVAUX, D'ENTRETIEN D'EQUIPEMENTS DE SECURITE INCENDIE ET DE PLANS D'EVACUATION SUR L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE DE MEURTHE ET MOSELLE HABITAT

Date et heure limites de réception des offres

Lundi 23 novembre 2026 à 12 Heures 00

Lettre de la Consultation

1. Objet et lieu de la consultation

La présente consultation concerne : **Accord cadre de travaux, d'entretien d'équipements de sécurité incendie et de plans d'évacuation sur l'ensemble du patrimoine de meurthe et moselle HABITAT**

2. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- La lettre de consultation ;
- Le cahier des charges ;
- Le cahier des clauses techniques et particulières (CCTP) ;
- Le bordereau de prix unitaire (BPU) ;
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) ;
- L'annexe 1 – Lieux d'interventions ;
- L'annexe 2 – Limites de prestations ;
- L'annexe 3 – Coordonnées agences.

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur :
https://www.mmhabitat.fr/fr/marches-publics.html

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

3. Conditions de remise des plis électroniques

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Pièces de candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

- Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 **(lettre de candidature)** et DC2 **(déclaration du candidat)** pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : Les formulaires de déclaration du candidat | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et énergétique
- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels décennale
- **Références et Certificats de qualifications.**

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Le Pouvoir Adjudicateur applique le principe du « Dites-le nous une seule fois ». Par conséquent, les candidats inscrits sur e-attestations ne sont pas tenus de nous transmettre les documents fiscaux, sociaux et relatifs aux assurances civiles et décennales dans la mesure où ces derniers ont été déposés sur la plateforme et sont à jour ; ils restent par conséquent valables pour toute consultation.

Le pouvoir adjudicateur vous invite par conséquent à vous **inscrire gratuitement sur www.e-attestations.fr** afin de simplifier la remise de candidatures et par la suite pour le candidat attributaire de déposer les pièces justifiant de sa régularité en matière de travail dissimulé

Le candidat produit les mêmes documents pour chaque membre d'un groupement ou pour un sous-traitant accompagné de leur engagement écrit.

Pièces de l'offre :

- Le cahier des charges ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- Le cahier des clauses techniques et particulières daté et signé ;
- Le bordereau de prix unitaire daté et signé ;
- Le détail quantitatif estimatif daté et signé ;
- L'annexe 1 – Lieux d'interventions datée et signée ;
- L'annexe 2 – Limites de prestations datée et signée ;
- L'annexe 3 – Coordonnées agences datée et signée ;
- Une note méthodologique datée et signée.

Le dossier contenant les pièces de la candidature et de l'offre sera transmis par voie électronique via https://www.mmhabitat.fr/fr/marches-publics.html

Tout pli qui serait remis via la plateforme hors délai sera rejeté.

4. Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : exemple

Critères	*Points*
1 - Prix des prestations	**40**
2 - Note méthodologique	**50**
2.1 – Moyens humains propre au marché *L'entreprise décrira les ressources humaines affectées à la mission : effectifs, qualifications, expériences, habilitations et organisation de l'équipe dédiée.*	10
2.2 – Moyens technique dédié à l'exécution du marché pour l'ensemble des prestations *L'entreprise présentera l'ensemble des moyens techniques mobilisés pour la réalisation des contrôles de tous les équipements concernés. Cette description inclura notamment les outils, matériels spécifiques, logiciels utilisés ainsi que leur adéquation aux exigences du CCTP.*	20
2.3 – Méthodologie d'intervention, gestion des commandes et respect des délais d'intervention *L'entreprise détaillera les modalités de prise en charge et de suivi des demandes, l'organisation des interventions, la réactivité du prestataire, le respect des délais annoncés et les dispositions mises en œuvre pour garantir la continuité des prestations.*	20
3 - Critère environnemental	**10**

1 - Prix des prestations (40 pts)

L'offre de chaque candidat sera notée suivant la formule ci-dessous :

Note = 40 x (montant de l'offre la plus basse / montant de l'offre considérée)

Dans un premier temps : cette formule sera appliquée sur l'offre de base.

2 - Note Méthodologique (50 pts)

Dans le cadre de la présente consultation, l'entreprise détaillera de manière précise et argumentée les éléments suivants :

Moyens humains (10 points) : effectifs dédiés à l'exécution du marché, organisation mise en place, organigramme de l'équipe affectée aux prestations ainsi que qualifications, compétences et habilitations des techniciens intervenants.

Moyens techniques (20 points) : moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations, notamment l'outillage, les équipements spécifiques, les matériels de contrôle, les véhicules et tout autre équipement nécessaire à la bonne réalisation des interventions.

Méthodologie d'intervention, gestion des commandes et respect des délais d'intervention (20 points) : modalités de prise en charge et de suivi des demandes, organisation des interventions, réactivité du prestataire, respect des délais annoncés et dispositions mises en œuvre pour garantir la continuité des prestations.

3 – Critère environnemental (10 pts)

Selon critères énumérés au CCTP (Article 4).

5. Offres anormalement basses

Conformément aux articles L 2152-5 et 6, La détection d'offres éventuellement anormalement basses est organisée de la façon suivante :

- Calcul de la moyenne des prix des offres conformes reçues
- Les offres se situant 20% au -dessus de cette moyenne sont neutralisées
- Une nouvelle moyenne est calculée.

Sont déclarées suspectes, car spécialement basses, les offres dont le prix se situe 10% ou plus en dessous de la nouvelle moyenne.

Dans ce cas, les entreprises seront interrogées et devront fournir tous les justificatifs demandés par mmH. A défaut de réponse ou de justifications acceptées, mmH se réserve la possibilité de rejeter les offres.

6. Négociations

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation portant sur tous les aspects du marché techniques et financiers dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

En cas de négociation, un minimum de 3 candidats sera retenu sauf nombre inférieur.
L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations conformément aux articles R 2143-6 à R 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 3 jours.

Pour tout renseignement, le candidat est invité à poser UNIQUEMENT ses questions via la plateforme AWS.

7. Clauses complémentaires

Le marché est éligible aux dispositions des articles R 2122-7 et R 2194-1 à 9 du code de la commande publique.

Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.

Dispositions loi informatique et liberté et RGPD :

Dans le cadre de la présente consultation, mmH traite vos données personnelles pour l'analyse des candidatures et des offres retenues. Seules les données communicables seront transmises aux entreprises retenues et publiées dans la presse. Vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits pour motif légitime auprès du R.I.L. mmH par courrier R.A.R. à l'adresse suivante : 33, boulevard de la Mothe - Boîte Postale 80610 - 54010 NANCY Cedex. Seules les demandes signées, accompagnées de la photocopie d'une pièce d'identité, seront traitées. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.